

RÈGLEMENT 01-277-60

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-  
MONT-ROYAL RELATIF AUX USAGES  
AUTORISÉS DANS DEUX SECTEURS  
DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL  
OUEST ET DU BOULEVARD SAINT-  
LAURENT, AINSI QU'À L'INCLUSION DE  
LA ZONE 0340 À MÊME LA ZONE 0330  
EN BORDURE DE L'AVENUE DES PINS  
OUEST

---

Vu l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

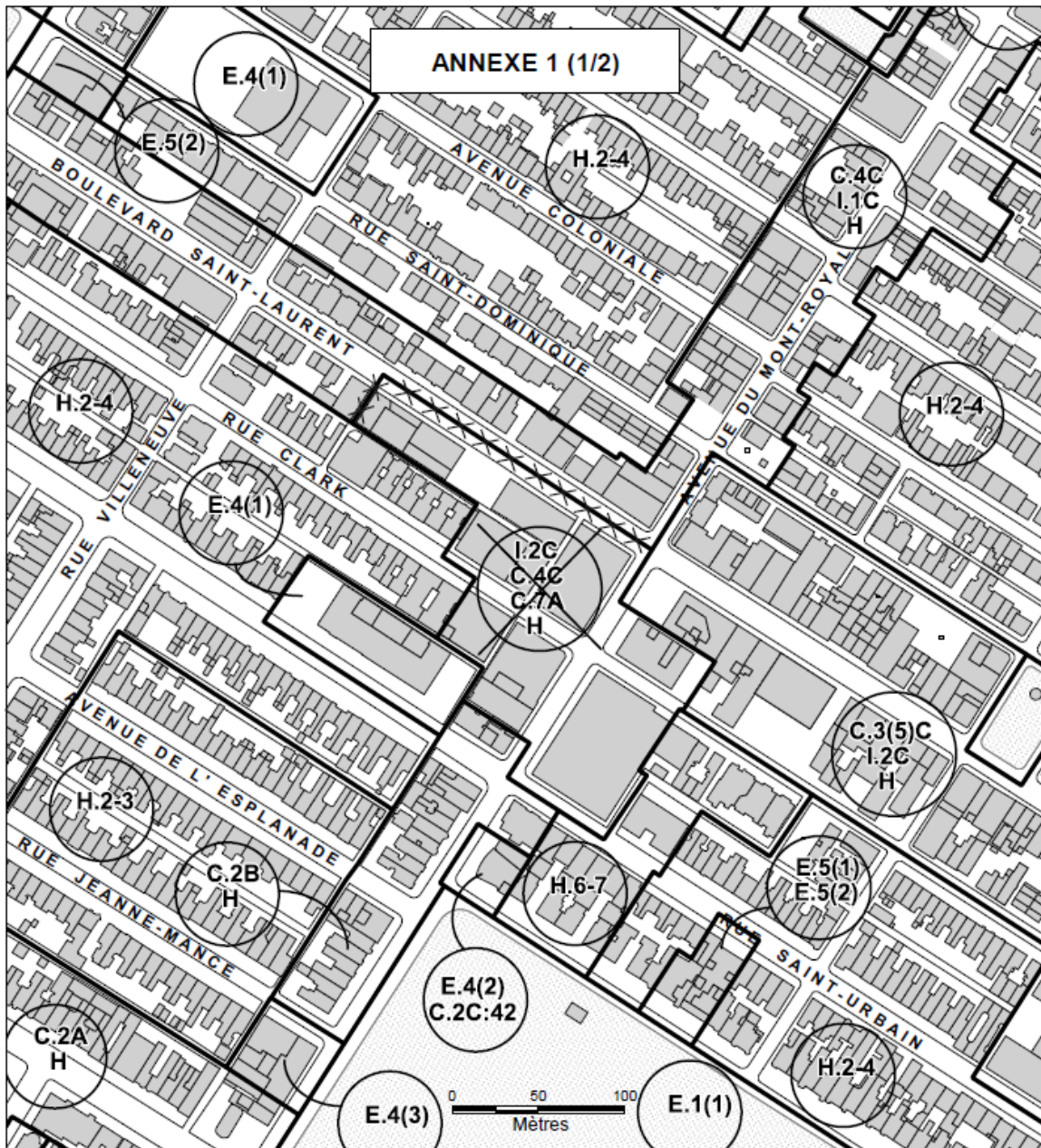
À sa séance du 3 juin 2013, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

**1.** L'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est modifiée par le remplacement :

- 1° au plan U-1 intitulé « Usages prescrits », des catégories d'usages autorisées pour les secteurs, comme illustré sur les extraits joints en annexe 1 au présent règlement;
- 2° au plan Z-1 intitulé « Zones », de la division des zones, comme illustré sur les extraits joints en annexe 2 au présent règlement.

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

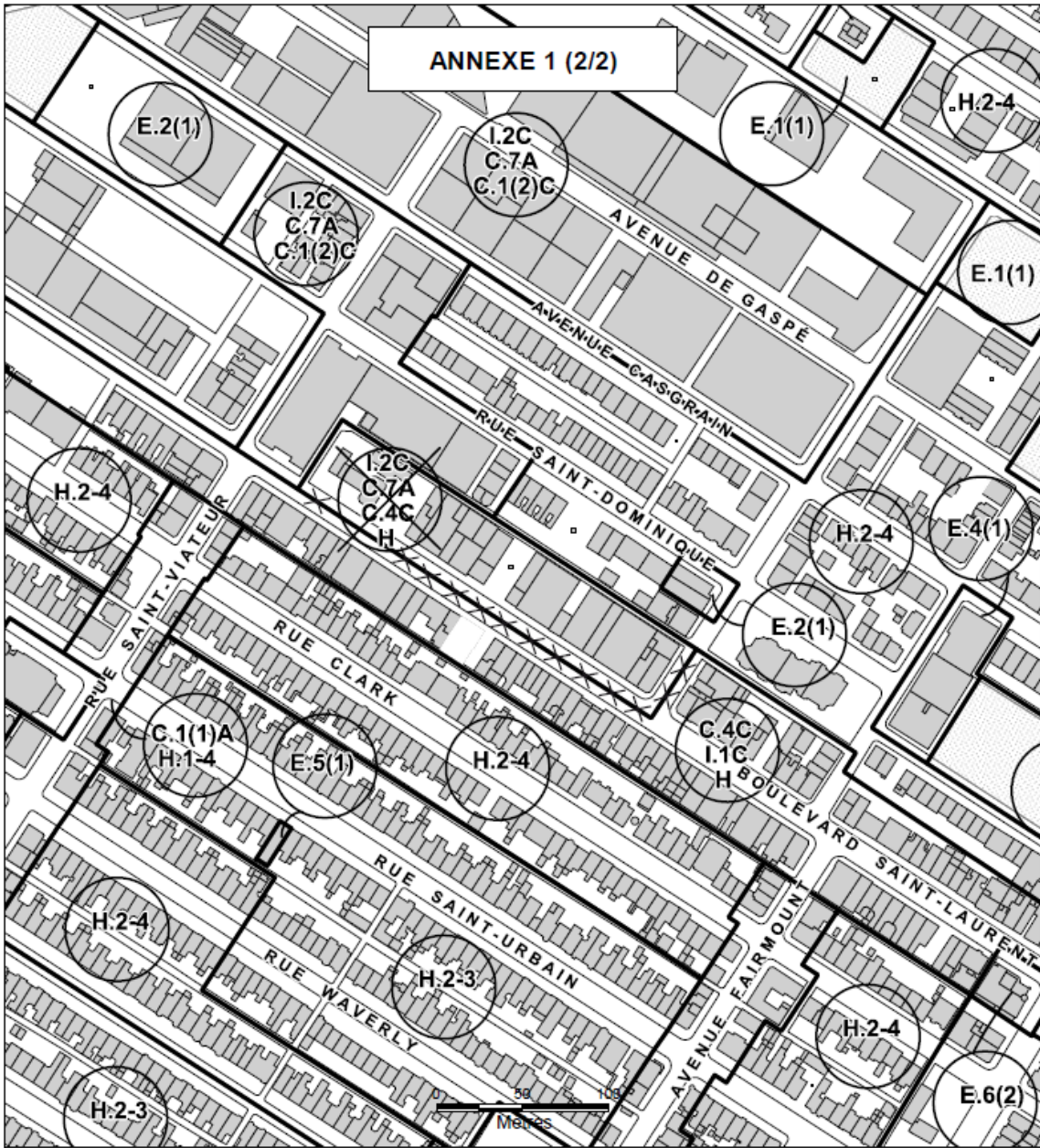
**ANNEXE 1**  
EXTRAITS DES SECTEURS D'USAGES MODIFIÉS



Règlement d'urbanisme 01-277-60  
Usages prescrits



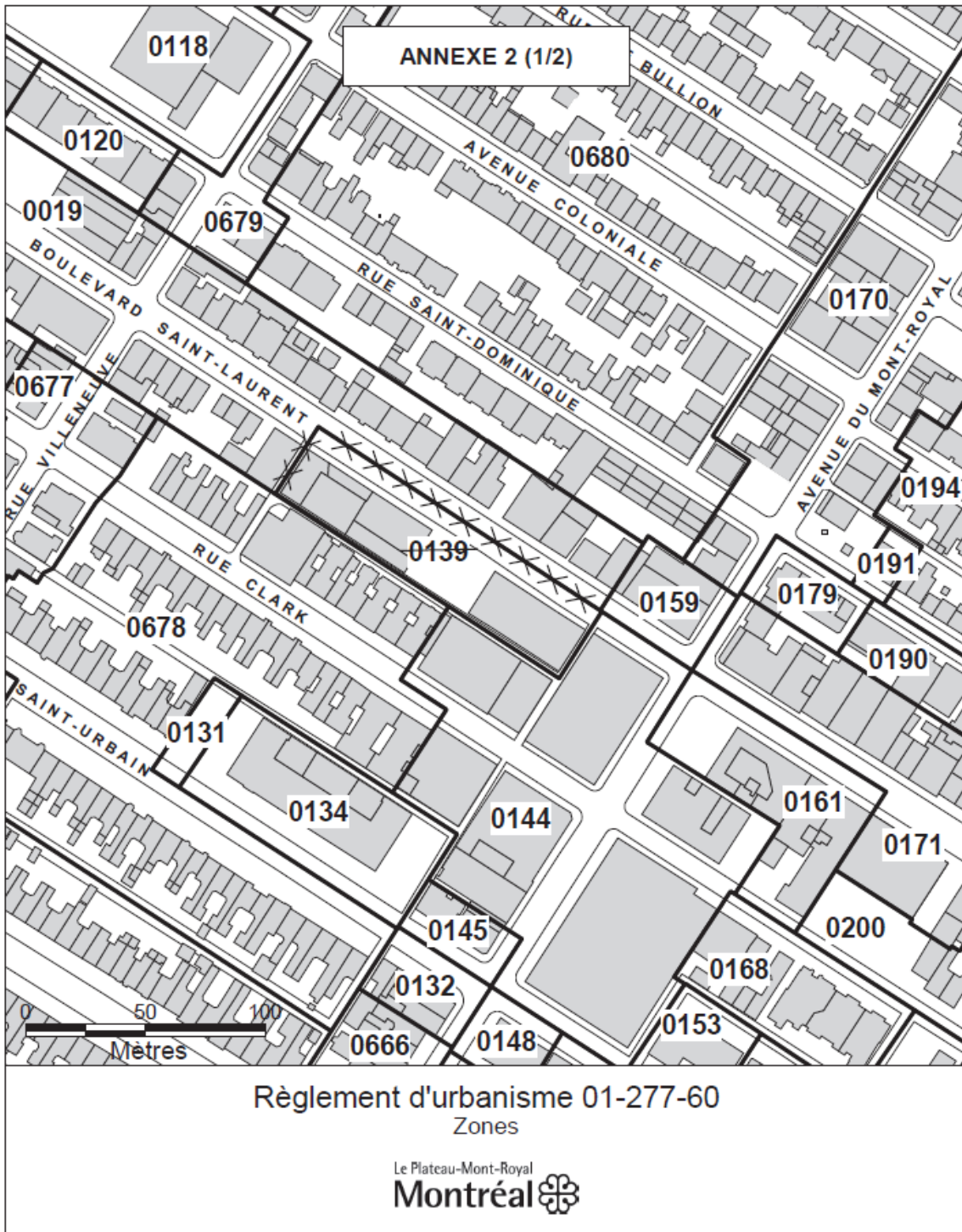




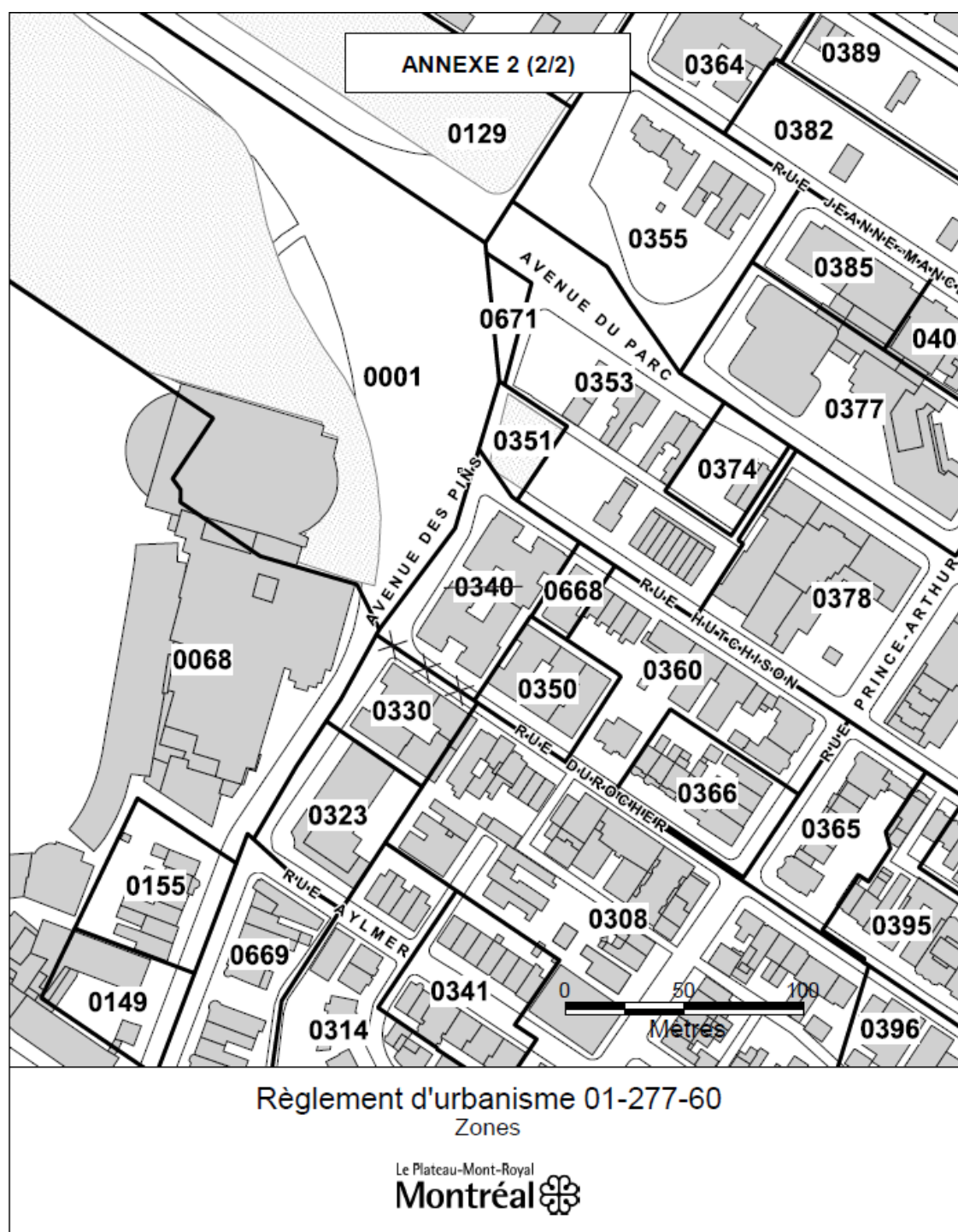
Règlement d'urbanisme 01-277-60  
Usages prescrits

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

**ANNEXE2**  
**EXTRAITS DES ZONES MODIFIÉES**







Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Ferrandez

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	4 mars 2013
Résolution d'adoption	3 juin 2013
Certificat de conformité	20 juin 2013
Publication complétée	4 juillet 2013
Entrée en vigueur	20 juin 2013

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Ferrandez